

Informations de base	
2018/2005(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Maîtriser la mondialisation: aspects commerciaux Subject 5.03 Economie mondiale et mondialisation 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	INTA Commerce international	SCHUSTER Joachim (S&D)	11/10/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive ANDRIKIENĖ Laima Liucija (PPE) MCCLARKIN Emma (ECR) SCHAAKE Marietje (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) HAUTALA Heidi (Verts/ALE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	PREDA Cristian Dan (PPE)	09/04/2018
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	KADENBACH Karin (S&D)	23/01/2018
	CULT Culture et éducation	ZAMMIT DIMECH Francis (PPE)	07/02/2018
	JURI Affaires juridiques	LEBRETON Gilles (ENF)	21/02/2018
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Commerce et sécurité économique	MALMSTRÖM Cecilia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/2018	Vote en commission		
12/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0319/2018	Résumé
25/10/2018	Décision du Parlement	T8-0439/2018	Résumé
25/10/2018	Résultat du vote au parlement		
25/10/2018	Débat en plénière		
25/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	

Référence de la procédure	2018/2005(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/8/11987

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE622.206	29/05/2018	
Avis de la commission	AGRI	PE619.357	22/06/2018	
Avis de la commission	CULT	PE620.759	26/06/2018	
Amendements déposés en commission		PE623.890	02/07/2018	
Avis de la commission	DEVE	PE619.291	03/09/2018	
Avis de la commission	JURI	PE622.118	05/09/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0319/2018	12/10/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0439/2018	25/10/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)4		14/03/2019	

Maîtriser la mondialisation: aspects commerciaux

2018/2005(INI) - 12/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du commerce International a adopté un rapport d'initiative de Joachim SCHUSTER (S&D, DE) sur la maîtrise de la mondialisation : aspects commerciaux.

La mondialisation a eu des effets positifs en permettant à des millions de personnes de sortir de la pauvreté et, de ce fait, a pu contribuer à la croissance économique, à la prospérité et à la compétitivité des pays. Cependant, la mondialisation a créé des défis, et ses avantages ont été répartis de façon inégale entre les régions et au sein des sociétés.

Bien que les députés se soient félicités du document de réflexion de la Commission sur la maîtrise de la mondialisation et du fait qu'il mette en avant les possibilités de tirer parti des effets positifs de la mondialisation, ils ont souligné la **nécessité d'en contrer les conséquences négatives**. Ils ont reconnu qu'il appartient de plus en plus à l'Union de contribuer à faire face à ces défis dans le cadre de ses relations commerciales et extérieures mondiales.

Politique européenne : les députés ont noté que l'Union européenne était confrontée au défi de réussir dans ce nouveau contexte économique mondial, ce qui signifie qu'elle doit assurer sa compétitivité et accroître sa coopération avec les économies émergentes de l'Asie du Sud-Est ainsi qu'avec l'Inde et la Chine tout en faisant face au protectionnisme arbitraire croissant des États-Unis. Ils ont souligné que les objectifs de réaliser les

objectifs de développement durable (ODD) et de respecter les conditions de l'accord de Paris devaient constituer le cadre global pour la poursuite de cet engagement, et qu'une politique de développement cohérente était de la plus haute importance. Les finances publiques, l'aide publique au développement et la mobilisation des ressources nationales sont des outils nécessaires en vue d'atteindre les ODD.

Le rapport a souligné l'importance des politiques d'accompagnement pour soutenir les effets positifs et les possibilités offertes par la mondialisation et la **nécessité d'accords de libre-échange structurés et équilibrés**.

En général, les députés ont considéré que l'Union européenne offrait un **cadre de soutien pertinent** afin de développer des règles progressistes en matière de commerce d'investissement et d'encourager la coopération économique, la solidarité entre les peuples et la lutte contre le changement climatique. Ils ont encouragé l'Union à **approfondir** ses initiatives afin de mieux réguler la mondialisation par le biais de mesures de soutien efficaces.

Réponse interne et externe de l'Union : le rapport a approuvé le renforcement du marché intérieur de l'Union et la consolidation de l'union économique pour harmoniser les protections sociales, les rémunérations et les niveaux de vie. Il a estimé qu'il s'agissait de priorités vitales, étant donné qu'un marché interne solide est une condition nécessaire à la bonne mise en œuvre des stratégies internationales.

Indiquant la nécessité de garantir des conditions de concurrence plus équitables pour les petites et moyennes entreprises (PME), les députés ont demandé à la Commission de créer une stratégie commerciale européenne pour les PME afin de les intégrer dans les chaînes de valeur internationales et de surmonter les obstacles propres aux échanges commerciaux, tels que les barrières non tarifaires.

La Commission a également été invitée à :

- élaborer des instruments qui facilitent la gestion des règles d'origine et l'utilisation des préférences pour les PME ;
- fixer des objectifs ambitieux concernant le taux d'utilisation des préférences inutilisées ;
- renforcer la transparence des accords commerciaux, le contrôle des règles et des législations de l'Union ainsi que la participation de ses citoyens ;
- mener ses négociations en toute transparence, grâce à un dialogue constant avec le Parlement européen, les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile ;
- informer et associer les parlements nationaux et la société civile aux négociations dès avant l'adoption du mandat de négociation, pendant les négociations ;
- inscrire expressément le bien-être animal dans sa prochaine stratégie de politique commerciale et utiliser les clauses de révision des accords de libre-échange en vigueur pour améliorer davantage les dispositions en la matière ;
- soutenir le commerce international en incluant des chapitres solides et exhaustifs sur le développement durable dans les accords de libre-échange ;
- renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la concurrence déloyale et les pratiques protectionnistes des pays tiers, qui ont des conséquences néfastes pour les entreprises et les citoyens.

Le rapport a également noté qu'en réponse aux pertes d'emplois liées à la mondialisation, les États membres devraient renforcer leurs formations et leur politique du marché du travail. **Une réforme du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** est nécessaire afin de relever les nouveaux défis de la mondialisation, en ce compris une réforme des conditions préalables à l'obtention d'une aide au titre du Fonds. Ce Fonds doit devenir un **outil plus proactif** dans la préparation des travailleurs et des entreprises à lutter contre les effets néfastes de la mondialisation.

Maîtriser la mondialisation: aspects commerciaux

2018/2005(INI) - 25/10/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 115 voix pour, 32 contre et 131 abstentions, une résolution sur la maîtrise de la mondialisation : aspects commerciaux.

La mondialisation a eu **des effets positifs** en permettant à des millions de personnes de sortir de la pauvreté et, de ce fait, a pu contribuer à la croissance économique, à la prospérité et à la compétitivité des pays. Cependant, la mondialisation a créé **des défis**, et ses avantages ont été répartis de façon inégale entre les régions et au sein des sociétés.

Bien que les députés se soient félicités du document de réflexion de la Commission sur la maîtrise de la mondialisation et du fait qu'il mette en avant les possibilités de tirer parti des effets positifs de la mondialisation, ils ont souligné la **nécessité d'en contrer les conséquences négatives**. Ils ont toutefois estimé que le **protectionnisme** serait une réponse simpliste et faible aux défis de la mondialisation, soulignant que politiques protectionnistes qui ne seraient pas mises en œuvre conformément aux règles de l'OMC auraient un effet domino pour tous, au détriment des importateurs, des exportateurs et des consommateurs.

Politique européenne : les députés ont noté que l'Union européenne était confrontée au défi de réussir dans ce nouveau contexte économique mondial, ce qui signifie qu'elle doit assurer sa compétitivité et accroître sa coopération avec les économies émergentes de l'Asie du Sud-Est ainsi qu'avec l'Inde et la Chine tout en faisant face au protectionnisme arbitraire croissant des États-Unis. Ils ont souligné l'importance de s'engager dans la **restructuration de l'ordre économique mondial** et de respecter les besoins des pays en développement. La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat devraient constituer le cadre global de cet engagement.

Le Parlement a également plaidé pour des **accords de libre-échange structurés et équilibrés**, réitérant son soutien en faveur de la politique commerciale de la Commission et de la promotion d'outils et d'instruments de politique commerciale afin de réglementer et de relever les défis de la mondialisation. D'une manière générale, il a considéré que l'Union européenne offrait un **cadre de soutien pertinent** afin de développer des règles progressistes en matière de commerce d'investissement et d'encourager la coopération économique, la solidarité entre les peuples et la lutte contre le changement climatique.

Réponse interne et externe de l'Union: le Parlement a partagé l'avis de la Commission selon lequel préserver la compétitivité internationale tout en garantissant des **normes sociales et environnementales élevées** était une condition préalable à la réussite d'une stratégie européenne. Il a jugé crucial de négocier habilement le **passage au numérique et à l'automatisation** et d'y parvenir de manière socialement responsable tout en assurant la protection de la vie privée des citoyens européens. Il a en outre relevé la nécessité de garantir des conditions de concurrence plus équitables pour les **petites et moyennes entreprises (PME)**.

La Commission a été invitée à :

- créer une **stratégie commerciale européenne pour les PME** afin de les intégrer dans les chaînes de valeur internationales et de surmonter les obstacles propres aux échanges commerciaux, tels que les barrières non tarifaires; les députés ont plaidé pour l'introduction de **chapitres spécifiques** dans les accords commerciaux concernant les besoins et les intérêts des PME, notamment en matière de facilitation de l'accès au marché;
- renforcer la **transparence des accords commerciaux**, grâce à un dialogue constant avec le Parlement européen, les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile;
- veiller à ce que les **produits agricoles importés** répondent aux normes de l'Union et à renforcer les contrôles effectués sur les importations de produits agroalimentaires aussi bien sur le lieu d'origine qu'à leur arrivée dans l'Union;
- soutenir le commerce international en incluant des chapitres solides et exhaustifs sur le **développement durable** dans les accords de libre-échange, ainsi qu'un chapitre spécifique contribuant à soutenir les conventions internationales sur les droits sociaux, les droits du travail et les droits de l'homme ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement;
- renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la concurrence déloyale et les pratiques protectionnistes des pays tiers. Dans ce contexte, les **instruments de défense commerciale** récemment réformés devraient être mis en œuvre de façon efficace et proportionnée pour protéger les industries et les emplois contre les importations faisant l'objet d'un dumping et de subventions déloyales.

Les députés ont également jugé essentiel d'équilibrer les négociations commerciales en matière de **droit d'auteur** et demandé que les accords commerciaux garantissent des normes rigoureuses de **protection des données**.

Enfin, en réponse aux pertes d'emplois liées à la mondialisation, les États membres devraient renforcer leurs formations et leur politique du marché du travail. **Une réforme du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** est nécessaire afin de relever les nouveaux défis de la mondialisation, en ce compris une réforme des conditions préalables à l'obtention d'une aide au titre du Fonds. Ce Fonds devrait devenir un **outil plus proactif** dans la préparation des travailleurs et des entreprises à lutter contre les effets néfastes de la mondialisation.